

VR.

AIDE-MEMOIRE

La Délégation du Gouvernement provisoire de la République Française à Londres a prié la Légation de Suisse à Londres de faire connaître au Département Politique Fédéral que le Gouvernement provisoire attacherait du prix à ce que le Conseil Fédéral acceptât d'assumer la représentation des intérêts français, personnes et biens, en Allemagne.

Pour les raisons qui ont été exposées verbalement, le 14 de ce mois, au Comte Bernard de Menthon, le Conseil Fédéral ne se voit, à son très vif regret, pas en mesure, dans les conjonctures actuelles, d'accepter le mandat dont il s'agit. La Légation de Suisse à Londres en sera informée incessamment, à l'intention de la Délégation du Gouvernement provisoire à Londres.

Berne, le 16 septembre 1944.

